

MAIRIE de BARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du vendredi 9 juin 2023, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2023

Etaient présents : Quentin PAQUET, Maire, Michelle PRESLES, première adjointe, Isabelle HUC, deuxième adjointe, Richard MAZET, troisième adjoint, Mathilde LANGUE, Léa ROIRON, Marc MEUNIER, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD, Michel RICCOBENE, Patricia CHAUVE.

Absence(s) excusée(s) : Thibaut ROCHE, Guy CARRON, Pascal GEORGES.

Pouvoir(s) : de Thibaut ROCHE à Michelle PRESLES, de Guy CARRON à Michel RICCOBENE.

Secrétaire élu (e) : Emilie GASCARD.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Le Quorum est atteint avec 12 présents pour 14 conseillers en exercice.

Election des Titulaires :

- M. MEUNIER : 14 voix
- M. GEORGES : 14 voix
- M. ROCHE : 14 voix

Election des Suppléants :

- Mme. PRELES : 14 voix
- M. MAZET : 14 voix
- M. PÂQUET : 14 voix

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE L'ÉGLISE

Dans le cadre du marché en cours, le maire demande au conseil de valider l'avenant modificatif de 18 164€ HT (21796€ TTC) correspondant aux prestations supplémentaires enrobés, de la pose de la cuve et de travaux de maçonnerie.

Il demande aussi l'autorisation de pouvoir solliciter une subvention de 3 000 € à Loire Forez pour les travaux de dés-imperméabilisation des espaces devant l'auberge et l'église.

Compte tenu de ces nouvelles dépenses et recettes, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Plan de financement travaux espaces publics au Bourg			
DEPENSES		RECETTES	
Etudes Réalités	4 650 €	SUBVENTIONS et FONDS DE CONCOURS	
Maitrise d'œuvre Réalités	9 880 €	Loire Forez	16 048 €
Frais insertion	641 €	Département	50 000 €
Plan topo Bruyère	1 155 €	Etat	28 694 €
Travaux	126 561 €	TOTAL SUBVENTIONS	94 738 €
Acquisition terrain (pas de TVA)	14 686 €	Fonds propres	91 412 €
TOTAL HT	157 573 €	TOTAL HT	186 150 €
TVA 20% (hors terrain)	28 577 €	non éligible FCTVA	
TOTAL TTC	186 150 €	TOTAL TTC	186 150 €

Proposition adoptée à l'unanimité (14)

TRAVAUX DE VOIRIE A CELLE

Afin de réaliser les travaux de voirie prévus à Celle, le maire demande au conseil de retenir la proposition de PRAT TP pour un montant de 11 598 € TTC.

Une subvention d'environ 5 000 € est sollicitée auprès du Département de la Loire.

Les travaux pourraient avoir lieu en septembre 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité (14)

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC AU CROZET

Suite au dépôt du permis de construire de M COQUAZ au Crozet, le maire propose au conseil d'autoriser la prise en charge de l'extension du réseau électrique pour un montant prévisionnel de 15 916.12€.

Pour ce type de demande, la commune souhaite que le pétitionnaire prenne en charge le coût des travaux. M COQUAZ ayant déjà payé 9 500 € au moment de l'achat du bâtiment, la prise en charge de ces travaux est conditionnée au versement d'une subvention de 6 000 € par M COQUAZ à la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité (14)

Départ de Pascal GEORGES

REPRISES DE 14 CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Suite à la procédure débutée en 2021, il est proposé d'acter la reprise de 14 concessions à l'abandon au cimetière communal. Des devis sont en cours auprès d'entreprises pour réaliser les travaux d'exhumation à l'automne.

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

REGLEMENT PERISCOLAIRE 2023-2024

Il est proposé d'approuver le règlement périscolaire pour la rentrée 2023/2024, légèrement modifié : modification des horaires de garderie et possibilité d'acheter les cartes de garderie en ligne.

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES AU BIEN DE MR PALAY

Suite à l'intervention d'un agent sur la voie publique, le véhicule de M PALAY a été endommagé. Le maire présente au conseil le devis de réparation transmis par ce dernier (706.80€ soit juste au-dessus de la franchise prévue au contrat d'assurance de la commune). Afin d'éviter qu'un nouveau sinistre ne pénalise ce contrat, il est proposé d'indemniser directement M PALAY

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SERENICITY AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Afin d'accompagner les collectivités dans leur politique de cybersécurité, le département de la Loire propose un boîtier de protection, à titre gratuit, durant 3 ans, aux communes volontaires. Il est proposé de valider la convention relative à ce dispositif.

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Afin de prendre en compte les décisions précédentes, il est proposé au conseil la décision modificative suivante :

Dépenses	Chapitre	Article	Nature	Montant
Réduction	21	2152	Installations de voirie	-13 000
Ouverture	204	204182	Subventions Installations	16 000
Ouverture	21	2184	Mobilier auberge	6 000
Recettes	Chapitre	Article	Nature	Montant
Ouverture	13	1318	Subventions autres	6 000
Ouverture	13	1348	Fonds de concours LFA	3 000

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Il est proposé l'organisation d'une journée festive le 16 septembre 2023 : actions autour du Comité Transition, concert, spectacle, inauguration des espaces publics du Bourg
- Auberge : Les nouveaux aubergistes pourraient débiter leur activité mi-juillet.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 juillet à 20h00 au Perron

Fait à BARD, le 13 juin 2023

La secrétaire de séance
Emilie GASCARD

• Le Maire
Quentin PAQUET

